



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

## La révision du projet régional de santé, jalon essentiel sur la route du CHRU



CHRU Guyane 2025 - Vidéo de présentation

Le comité de pilotage du futur centre hospitalier universitaire de Guyane s'est réuni, en ligne, hier après-midi. Ses membres ont approuvé leur charte de fonctionnement, ont étudié les différents financements du CHRU (fonds européens, Ségur de la santé...), ont discuté des gains à obtenir en matière de transport sanitaire, en particulier avec la liaison aérienne Cayenne – Saint-Laurent du Maroni. Le point principal de la réunion a concerné l'élargissement des activités de soins à autoriser.

L'actuel Projet Régional de Santé (PRS), date de 2018 et vaut pour dix ans. Il a donc été élaboré à une époque où la création d'un CHU de Guyane n'était qu'un objectif à long terme. La décision des ministres de la Santé, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et des Outre-mer en mars dernier, a vigoureusement rapproché le terme : le CHRU de Guyane doit voir le jour dans trois ans. La révision du PRS a été engagée immédiatement, avec les professionnels de santé du territoire, et le nouveau PRS est actuellement en cours de concertation auprès de la CRSA et de l'Assemblée territoriale de Guyane.

Hier, les principales évolutions du PRS ont été présentées aux membres du comité de pilotage du CHRU. « La liste des activités de soins autorisées en Guyane était trop étroite pour permettre la création du CHU, a expliqué Clara de Bort, directrice générale de l'ARS. Il convient de le mettre à jour pour permettre aux hôpitaux de créer les nouvelles activités nécessaires. »

Un des projets significatifs concerne les centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS) de Maripasoula, Saint-Georges et Grand-Santi. Pour devenir de véritables hôpitaux de proximité, ces structures ont besoin d'une autorisation d'activité de médecine, et d'une antenne du service des urgences. Ces développements sont désormais prévus dans le nouveau PRS. De nombreux

autres progrès sont programmés pour les patients des communes de l'intérieur : développement des consultations avancées, création d'une offre de radiologie conventionnelle sur place, développement de la biologie délocalisée, optimisation du transport sanitaire, etc.

Un autre élément important de ce nouveau PRS consiste à équilibrer les développements de l'offre de soins sur le territoire : ne pas seulement développer l'offre du centre littoral mais bien renforcer l'Ouest. Pour cela, le territoire a été divisé en deux zones : le bassin de Cayenne d'un côté, le reste de la Guyane de l'autre. Les nouvelles activités à créer sont ainsi distribuées sur ces deux grandes zones. Ainsi par exemple, le nouveau PRS pose le principe d'accorder 2 nouvelles autorisations de chirurgie partielle et complète sur la zone « hors Cayenne ». Seuls les projets situés hors du bassin de Cayenne pourront ainsi solliciter ces nouvelles autorisations.

Cette révision du PRS vise aussi, par exemple, à :

- Faciliter l'accès à la greffe rénale sur le territoire ;
- Développer la dialyse péritonéale ;
- Permettre aux établissements du GHT d'assurer des activités de réanimation pédiatrique ;
- Développer les surspécialités pédiatriques ;
- Mettre en place une plateforme territoriale d'appui aux cas complexes de cardiologie ;
- Améliorer l'offre de soins autour de la cardiopathie infantile ;
- Développer une offre de soins pour la prise en charge de la drépanocytose via caisson hyperbare ;
- Former les équipes à la prise en charge des grands brûlés ;
- Prioriser la chirurgie cardiaque et neurologique ;
- Développer le service de chirurgie bariatrique ;
- Conserver les capacités de soins critiques mises en place depuis le début de la crise sanitaire ;
- Développer l'imagerie interventionnelle 24h/24 ;
- Renforcer l'offre ambulatoire en psychiatrie ;
- Structurer l'offre chirurgicale pour les cancers ;
- Développer la pratique du bilan gériatrique en lien avec la ville.

**Ce n'est qu'un échantillon de ce que prévoit la révision du PRS, dont vous pouvez prendre connaissance ici.**

[Le PRS soumis à consultation](#)

### Internat : l'offre de stages se renforce



Guillaume Gautier,  
président du Bureau des internes de Guyane

26 internes ont demandé à effectuer leur inter-CHU en Guyane au prochain semestre, qui débute en mai. C'est la fourchette haute des demandes puisqu'ils n'étaient que 18 en novembre 2020 et 25 en novembre 2021. Cela confirme l'attractivité du territoire qui accueille actuellement un nombre record d'internes Antilles-Guyane (69). Or, le développement de la formation en santé est un pan majeur du futur CHRU.

Le 13 janvier, la commission d'agrément a validé l'accueil d'internes en ophtalmologie (Antilles-Guyane ou inter-CHU) par le Dr Max Gérard, installé à Cayenne. Enfin, la formation de maîtres de stage universitaires se tiendra pour la première fois en Guyane, la semaine du 30 mai. Jusqu'à présent, elle était dispensée en Guadeloupe, ce qui était une contrainte pour les praticiens guyanais. Cette formation, assurée par le [Collège national des généralistes enseignants \(CNGE\)](#), est obligatoire pour accueillir des étudiants en stage de médecine générale ambulatoire. En Guyane, l'ARS a identifié au moins 23 généralistes qui souhaiteraient y participer et qui pour certains accueillent déjà des étudiants.

Les travaux se poursuivent également pour l'ouverture de la deuxième année de médecine en Guyane à la rentrée 2023, puis la troisième année un an après. Cette première promotion compterait une trentaine d'étudiants. De son côté, la Guadeloupe se prépare à ouvrir le deuxième cycle de médecine.

## CHIFFRES



### Vaccinations

- ♦ **3 715** vaccinations en 7 jours, du 18 au 24 janvier 2022
- ♦ **40,7 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans les centres de vaccination de [Cayenne](#), [Kourou](#) ou [Saint-Laurent](#)

du Maroni, ou pour prendre rendez-vous en pharmacie ou chez un médecin de ville : [sante.fr](https://sante.fr)

#### ◆ Pour réserver une dose de Novavax :

<https://arsguyane.limesurvey.net/931584?lang=fr>



- ◆ **74 563** cas confirmés (+4 080 en une semaine) au 25 janvier
- ◆ **149** patients (-46) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **18** patients (+3) en réanimation
- ◆ **363** décès (+11) en milieu hospitalier

#### A nos frontières :



- ◆ **143 037** cas cumulés (+ 12 798 en 1 semaine) et **2 041** décès (+9) dans l'Amapá au 25 janvier 2022
- ◆ **6 892** cas positifs (+349), **52** décès (+1) à Oiapoque



- ◆ **70 937** cas cumulés (+5 655 en 1 semaine) au 25 janvier 2022
- ◆ **101** (+10) patients hospitalisés
- ◆ **9**(-2) patient en soins intensifs
- ◆ **1 242**(+26) décès

## EN BREF

#### ◆ L'autorisation dérogatoire de soins critiques prolongée pour le CHK



Tombant à échéance ce lundi, l'autorisation du centre hospitalier de Kourou d'exercer l'activité de soins de réanimation à titre dérogatoire a été prolongée le jour-même par Clara de Bort, directrice générale de l'ARS. Cette autorisation, accordée dans le cadre de la crise sanitaire, est valable six mois, le maximum autorisé, le CHK ayant apporté la preuve de sa capacité à la mettre en œuvre. Il a une capacité de quatre lits de réanimation qui, hier, étaient tous occupés.

#### ◆ Libéraux vaccinateurs : pensez à vous inscrire sur [sante.fr](https://sante.fr)

Le [site sante.fr](https://sante.fr) permet à tout un chacun de connaître les lieux de dépistage et de vaccination en Guyane, et de prendre rendez-vous. Actuellement, 86 professionnels de santé libéraux – pharmaciens, médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes – ont administré le vaccin contre le Covid-19. Mais moins de la moitié sont inscrits.



- L'inscription s'effectue sur le [portail de déclaration de sante.fr](https://portail.declaration.de.sante.fr), en cliquant sur le bouton « Connexion » et en s'identifiant avec sa carte CPS ou e-CPS.
- Les informations (téléphone, adresse...) contenues sur [sante.fr](https://sante.fr) sont issues directement de votre ordre ;
- Si celles-ci ne sont pas à jour, la mise à jour doit s'effectuer sur le site de votre ordre.

Les mises à jour sur [sante.fr](https://sante.fr) sont effectuées deux fois par jour et ne sont pas immédiates (à 9 heures et 16 heures, heures de Guyane).

Pour tout complément d'information, les infirmiers peuvent joindre l'ARS à l'adresse [ars-guyane-esante@ars.sante.fr](mailto:ars-guyane-esante@ars.sante.fr)

#### ◆ Un questionnaire sur la création d'une conciergerie pour les professionnels du secteur de la santé

L'ARS Guyane a missionné le cabinet Qualistat pour la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la mise en place d'une offre de conciergerie, à destination des professionnels de santé en particulier hospitaliers et du secteur médico-social (médicaux, non médicaux et administratifs). Dans la continuité des travaux qui ont déjà pu être menés par le cabinet, une enquête a été mise en ligne.

Ce questionnaire a pour but d'identifier les services attendus par les professionnels qui se sont installés dans le département et qui auraient souhaité bénéficier d'une telle prestation. Pour y répondre, vous pouvez cliquer sur le lien suivant.

Répondre au questionnaire

#### ◆ Pharmacies : le DGS-Urgent 2022 pas applicable en Guyane

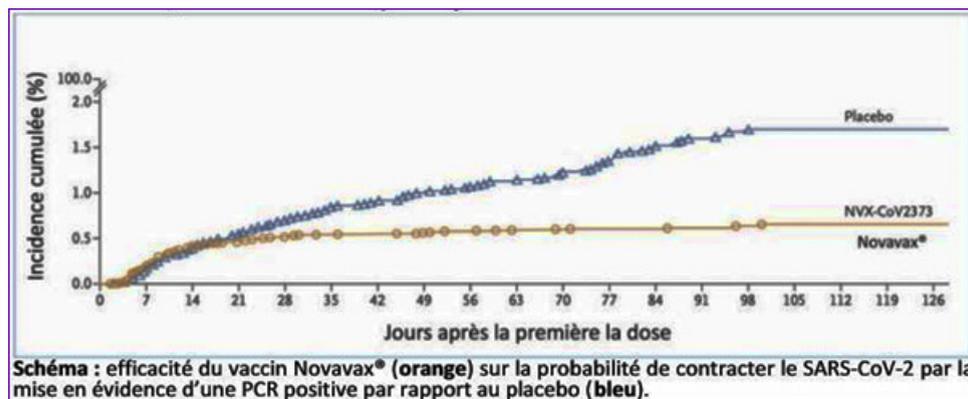


Dans un courrier électronique adressé à José Manantsara, président de l'URPS pharmaciens, l'ARS précise que ne s'applique pas en Guyane le message DGS-Urgent sur la délivrance d'autotests aux personnels enseignants exerçant dans les établissements des premier et second degrés de l'Éducation nationale.

En effet, en Guyane, le protocole qui s'applique est celui [publié par le rectorat le 19 janvier](#). Il prévoit que les autotests leur soient fournis par leur établissement. Vous pouvez retrouver les principales mesures de ce protocole dans la [Lettre pro de vendredi](#).

#### En un coup d'oeil

Le *New England Journal of Medicine*, cité par le Pr Frédéric Adnet, a publié les [résultats des essais de phase 3 du vaccin Novavax](#), qui sera prochainement disponible en Guyane. Sa sécurité avait déjà été vérifiée lors des essais de phases 1 et 2. Pour étudier son efficacité, les chercheurs ont comparé 19 714 personnes ayant reçu deux doses de Novavax à trois semaines d'intervalle à 9 868 personnes à qui avait été administré un placebo. Ils ont diagnostiqué 63 contaminations dans le groupe placebo (34 %) et 14 dans le groupe vacciné (3,3 %). Son efficacité est donc de 90,4 %. Tous les cas de Covid-19 modérés et sévères ont été recensés dans le groupe placebo. Ces essais ont été menés quand le variant alpha était majoritaire. De premières études montrent un effet booster face aux variants delta et omicron, avec l'administration d'une troisième dose sept mois plus tard.



#### Infos

Pour votre exercice

#### ► Un deuxième rappel recommandé pour les personnes sévèrement immunodéprimées

« Face à l'extrême vulnérabilité des personnes sévèrement immunodéprimées, le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale recommande l'administration systématique d'une deuxième dose de rappel vaccinal dans un délai de trois mois après le premier rappel, écrit le [COSV dans un avis du 6 janvier](#). Cette recommandation s'applique à toute personne sévèrement immunodéprimée ayant reçu un premier rappel vaccinal, et ce quel que soit le nombre de doses injectées lors de la primo-vaccination, ainsi qu'à toute personne vivant dans l'entourage proche d'une personne sévèrement immunodéprimée. » Elle ne s'applique pas aux personnes s'étant vu prescrire des anticorps monoclonaux, qui doivent poursuivre leur traitement. Il n'est pas nécessaire de doser au préalable les anticorps, le rappel étant réservé aux personnes ayant au moins répondu partiellement à la vaccination.

#### Infos

Pour vos patients

### ► La vaccination n'a pas d'effets sur le cycle menstruel

Des chercheurs américains viennent tempérer les témoignages sur un prétendu impact de la vaccination sur la durée des cycles menstruels et des règles. Quel que soit le vaccin, la variation ne dépasse pas une journée, concluent-ils dans [Obstetrics and Gynecology](#). Pour le savoir, ils ont inclus 3 959 femmes de 18 à 45 ans : 2 403 vaccinées et 1 556 non vaccinées. La majorité a reçu le vaccin Pfizer, le même que celui utilisé en Guyane. Pour les vaccinées, ils ont comparé les trois cycles menstruels précédents la vaccination avec ceux de la première et de la deuxième dose. Chez les non-vaccinées, ils ont observé six cycles.

« Dans l'ensemble, le vaccin Covid-19 a été associé à une modification de moins d'un jour de la durée du cycle pour les deux cycles de vaccination par rapport aux cycles antérieurs à la vaccination ; les personnes non vaccinées n'ont pas vu de changement significatif par rapport aux trois cycles de référence. Dans les modèles ajustés, la différence de changement de la durée des cycles entre les cohortes vaccinées et non vaccinées était inférieure à un jour pour les deux doses. La modification de la durée des menstruations n'était pas associée à la vaccination. »

On rappelle par ailleurs que toutes les études montrent l'absence d'impact de la vaccination sur la fertilité, tant du point de vue des hommes que des femmes.

### Le message du jour



[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

#### Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)